



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Bulletin d'adhésion

L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Délibération

Après avoir délibéré, le/...../....., le Conseil communautaire de la communauté de communes dea décidé d'adhérer à l'association BRUDED

pour la durée restante du mandat 2023-2026⁽¹⁾ pour l'année 2023⁽²⁾

- (1) La communauté de communes recevra une facture chaque année du montant de sa cotisation annuelle. En cas de désadhésion pendant la durée du mandat, l'EPCI devra en informer BRUDED avant le 31 mars de l'année en cours.
 (2) La communauté de communes recevra une facture pour l'année en cours du montant de la cotisation annuelle. Elle recevra un bulletin d'adhésion l'année suivante, à voter une nouvelle fois en conseil communautaire.

- de désigner représentant(e) titulaire,
 fonction :
 tél : courriel :

Le/la représentant(e) titulaire accepte que ses données soit utilisées pour lui transmettre les brèves mensuelles de BRUDED, les invitations à nos événements et des informations sur l'activité du réseau BRUDED⁽³⁾ : OUI NON

- de désigner représentant(e) suppléant(e),
 fonction :
 tél : courriel :

Le/la représentant(e) suppléant(e) accepte que ses données soit utilisées pour lui transmettre les brèves mensuelles de BRUDED, les invitations à nos événements et des informations sur l'activité du réseau BRUDED⁽³⁾ : OUI NON

- de verser 0,20 euros X habitants (population totale INSEE⁽⁴⁾) soit € (plafonné à 8 000 €) à l'association BRUDED pour l'adhésion pour l'année 2023.

Par voix « Pour », par voix « Contre », par voix « Abstention »

Le...../...../..... à

Signature du représentant :

- (3) Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, rendez-vous ici : <https://www.bruded.fr/document-technique/bruded-respecte-et-securise-vos-donnees>
 (4) La cotisation est calculée sur la base du montant voté chaque année en Assemblée Générale, multipliée par la la population totale fournie par l'INSEE et entrée en vigueur au 1er janvier de l'année en cours.

Coordonnées bancaires :

Domiciliation	Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
CREDITCOOP RENNES	42559	10000	08004414536	17

Numéro de compte bancaire International (IBAN) :
FR76 4255 9100 0008 0044 1453 617

Pour recevoir une facture avant la mise en œuvre votre paiement, il vous suffit de nous confirmer votre adhésion en nous retournant le présent bulletin rempli au siège social ou à contact@bruded.fr



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Charte d'adhésion à l'association BRUDED

Face aux grandes questions de société qui se posent à nous,

Soucieux du bien public et de notre avenir commun,

Conscients que le développement durable est un concept complexe qui reste à construire au quotidien et, à concrétiser à l'aide d'expériences et de réalisations adaptées à nos territoires,

Convaincus qu'en partageant leurs connaissances et leurs savoir-faire, les communes et communautés de commune d'un réseau gagneront en efficacité, en reconnaissance et en énergie pour affronter ces nouvelles pratiques,

Quelques élus de petites communes pionnières ont fondé l'association BRUDED en 2005 sur les principes suivants :

➤ En adhérant à BRUDED chaque collectivité s'engage à,

- Participer activement et autant que possible à la vie du réseau, dans un esprit d'ouverture et de solidarité.
- S'appuyer sur le réseau (visites, rencontres et ateliers organisés par l'association, contacts directs avec les autres adhérents, accompagnement des chargés de développement) pour mettre en perspective ses projets au regard des critères de développement durable.
- Innover pour rechercher des solutions humaines et techniques adaptées aux enjeux de nos territoires.
- Partager ses expériences et promouvoir ses réalisations et démarches pour contribuer à l'essor d'une dynamique de développement durable et solidaire sur le territoire.

➤ De son côté BRUDED s'engage auprès de ses adhérents à,

- Mettre en place des actions (ateliers techniques, rencontres entre élus, visites de projets, site internet...) pour faciliter le partage d'expériences entre collectivités.
- Accompagner les communes le sollicitant pour suivre un projet ou une démarche.
- Promouvoir et valoriser leurs réalisations.
- Mettre en œuvre les principes du développement durable et solidaire dans toutes ses actions et dans son fonctionnement interne.